



# PASS annuel 2020

## Formulaire d'achat

**PASS Annuel (valeur 49,90€) pour les PARCS AVENTURE de :**

PACA ADVENTURE MONTAUX

PACA ADVENTURE SAINT CEZAIRE

\*Cochez le lieu souhaité.

### Renseignement sur le bénéficiaire du PASS:

Nom : ..... Prénom .....

Age : ..... Taille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville: .....

Téléphone : ..... Mail .....

Nom et prénom du représentant légal (si moins de 18 ans) : .....

.....

**IMPORTANT** : Joindre une photo obligatoire du bénéficiaire du PASS.

Mode de paiement : **Chèque** (à l'ordre : SARL JUMPACA)

Dossier et chèque à renvoyer complété et signé à l'adresse suivante :

SARL Jumpaca  
2 Av Robert Fabre  
83440 Fayence

Les PASS seront à retirer sur le parc choisi, sur présentation de la carte d'identité aux heures d'ouverture.

### Adresse des parcs:

**PACA ADVENTURE de St CEZAIRE** : 1481, route des Grottes - 06530 SAINT CEZAIRE

**PACA ADVENTURE de MONTAUX** : Chemin du stade - 83440 MONTAUX

Signature

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

### Article 1 - Objet :

**Paca Adventure Montauroux (83)** : Le PASS Annuel est nominatif et valable pour une seule personne. Il donne droit à son détenteur de bénéficier, au parc de MONTAOUX, (+ de 6 ans) des activités suivantes:

- Filets géants
- Accrobranche
- Laser Game extérieur
- Mini-golf
- Course d'orientation

**Paca Adventure St Cézaire (06)**: Le PASS Annuel est nominatif valable pour une seule personne. Il donne droit à son détenteur de bénéficier aux parcours acrobatiques en hauteur du parc de SAINT CÉZAIRE. Il pourra profiter des différents parcours suivant sa taille :

- De 0,94m à 1,10m (2 parcours ouistiti)
- De 1,10m à 1,50m (parcours vert, bleu et rouge)
- + 1,50m (parcours vert, bleu, rouge et noir)

### Article 2 - Réservation et validité :

Le PASS est valable du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2020. Le bénéficiaire du PASS devra s'informer au préalable des horaires et dates d'ouverture du parc (réservation fortement conseillée).

### Article 3 - Accès :

La présentation du PASS à l'accueil est obligatoire afin de bénéficier de la gratuité de celui-ci.

Tout oubli ou perte de la carte n'autorisera pas l'accès gratuit aux activités (valable pour les deux parcs).

Le bénéficiaire devra alors procéder au paiement de son entrée aux tarifs en vigueur.

Le PASS du parc de Montauroux ne sera pas valable sur l'entrée du parc de Saint Cézaire et inversement.

Toute personne titulaire du PASS annuel devra prendre connaissance des activités proposées en se rendant sur le site internet correspondant ([www.paca-adventure.com](http://www.paca-adventure.com))

Il devra prendre obligatoirement connaissance du règlement intérieur du parc.

### Article 4 - Modifications et/ou Annulation :

La présente offre est non cumulable avec une autre promotion en cours durant l'année.

#### Modifications :

Le PASS annuel n'est pas échangeable avec une autre personne, groupe ou organisme.

#### Annulation :

- Annulation totale sur demande du client : Après règlement du PASS annuel sur l'un des deux parcs, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Annulation totale de la société SARL JUMPACA : La SARL JUMPACA se donne le droit d'annuler tout abonnement au parc à toute personne ne respectant pas les consignes ou ayant un comportement dangereux pour elle-même ou pour les autres, ainsi que vis-à-vis des installations ou de l'environnement. Aucun remboursement ne sera possible.

### Article 5- Assurances :

Toute personne titulaire du PASS annuel devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile (RC) avant l'activité.

### Article 6- Règlements :

Le règlement du PASS se fait par chèque uniquement à l'ordre de la SARL JUMPACA.

Le dossier doit être renvoyé à : SARL JUMPACA, 2 avenue Robert Fabre - 83440 FAYENCE.

Le retrait du PASS se fera sur la parc choisi, sur présentation de la carte d'identité au heures d'ouverture.

### **Adresse des parcs:**

**PACA ADVENTURE de St CEZAIRE : 1481, route des Grottes - 06530 SAINT CEZAIRE**

**PACA ADVENTURE de MONTAOUX : Chemin du stade - 83440 MONTAOUX**

**Signature**